

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-six, le 10 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 19

Votants : 22

Date de la convocation : 4 février 2026

Délibération adoptée à l'unanimité **Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, G. SUATON, P. VIDONNE, J-L. MAULET, C. MEYNET, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : MM. C. PEGUET à D. GERELLI-FORT et R. DIAKHATÉ à S. LE MOAL et S. BIOLLUZ à T. GAL

Excusées : Mmes V. JACQUEMOUD et A. MIZZI

Absents : MM. P. SAUVAGET, G. GAUTHIER, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

Secrétaire de séance : M. É. BOUCHET

2026DELIB006 SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

7.10.1 Subventions et secours

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les effectifs scolaires des élèves inscrits à la rentrée de septembre 2025, répartis en 36 classes,

Vu l'avis de la commission enfance-jeunesse en date du 19 janvier 2026 ;

Considérant l'intérêt de financer les activités sportives et culturelles des écoles de Reignier-Ésery ;

Après l'exposé de Madame Nadia SEMLAL, Maire-adjointe déléguée à la solidarité et au social,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1: Accorde aux écoles de Reignier-Ésery, au titre de l'année scolaire 2025-2026 une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant total de 8 637,70 € réparti comme suit :

Écoles concernées	Classes (nombre)	Projet	Montant subvention
La Rose des Vents	2 classes, 45 élèves	Cité médiévale	330€
La Rose des Vents	2 classes, 45 élèves	Les aigles du Léman	515€
La Rose des Vents	4 classes, 94 élèves	Sortie neige	865€

La Rose des Vents	1 classe, 27 élèves	Ferme de Chosal	285€
La Rose des Vents	4 classes, 94 élèves	Sortie de fin d'année Thônes	873€
La Rose des Vents	1 classes, 27 élèves	Les aigles du Léman PS	323.50€
La Rose des Vents	2 classes, 45 élèves	Randonnée Sixt Fer à Cheval	83€
Les Vents Blancs	2 classes, 50 élèves	Spectacle Orchestre Suisse	278.50
Les Vents Blancs	3 classes, 68 élèves	Film d'animation	1000€
Les Vents Blancs	2 classes, 52 élèves	Musée Paysalp	819€
Les Vents Blancs	1 classes, 27 élèves	Randonnée raquette + igloo	445€
Les Vents Blancs	2 classes, 50 élèves	Projet Kayak	1560€
Les Vents Blancs	3 classes, 67 élèves	Spectacle Noé	345€
Les Vents Blancs	1 classe, 25 élèves	Concert Suisse	212.50€
Les Vents Blancs	3 classes, 80 élèves	Protéger, alerter, secourir	703.20€

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Éric BOUCHET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 19 FEV. 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.